


Établissements scolaires

Chaville compte, sur son territoire, 9 écoles d'enseignement public dont 5 maternelles, 3 élémentaires et 1 collège et 1 école d'enseignement privé. Retrouvez également, dans cette page, des informations sur les sections internationales, les représentants de parents d'élèves, l'accueil en cas de grève...



COLLÈGE

Collège Jean Moulin


 39 avenue de la Résistance
92370 Chaville

 [Site Internet](#)



ECOLE ÉLÉMENTAIRE

École Anatole France

 3 avenue Saint Paul
92370 Chaville

 [Courriel](#)



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

École Ferdinand Buisson

📍 325 avenue Roger Salengro
92370 Chaville

✉ Courriel



ÉCOLE MATERNELLE

École Le Muguet

📍 2 rue du Colonel Marchand
92370 Chaville

✉ Courriel



ÉCOLE MATERNELLE

École Les Iris

📍 3, avenue Saint Paul
92370 Chaville

☎ 01 47 09 03 12

✉ Courriel



ECOLE MATERNELLE

École Les Jacinthes

📍 47 avenue de la Résistance
92370 Chaville

☎ 06 22 69 63 04

✉ Courriel



ECOLE MATERNELLE

École Les Myosotis

📍 33 rue des Capucines
92370 Chaville

☎ 01 41 15 99 35

✉ Courriel



ECOLE MATERNELLE

École Les Pâquerettes

📍 2 rue de Barnet


92370 Chaville


 01 82 00 90 11


 Courriel

SCOLAIRE, ETABLISSEMENT PRIVÉ

École Montessori 21 Bilingue de Chaville

 1693 avenue Roger Salengro
92370 Chaville

 Site Internet


 06 49 50 47 30

 Courriel



ECOLE ÉLÉMENTAIRE


École Paul Bert


 1 parvis des Ecoles
92370 Chaville

 Courriel

SCOLAIRE

Inspection de l'Éducation Nationale

 2 rue Pierre et Marie Curie
92360 Meudon la Forêt


 Site Internet

ETABLISSEMENT PRIVÉ

Institut Saint-Thomas de Villeneuve

 1646 avenue Roger Salengro

92370 Chaville


 Site Internet


 01 41 15 95 15



LYCÉE

Lycée Jean-Pierre Vernant

 21 rue du docteur Ledermann
92310 Sèvres

 Site Internet

LES SECTIONS INTERNATIONALES DE SEVRES



Les Sections Internationales de Sèvres (SIS Chaville-Sèvres) proposent une école bilingue de la maternelle au lycée en deux langues :

- > Français-allemand
- > Français-anglais

Les élèves sont admis après des tests servant à déterminer si leur niveau permet de suivre l'enseignement dans une autre langue.

Deux langues de la maternelle en terminale

Dans le primaire, plusieurs formules sont proposées, avec un minimum de trois heures par semaine en anglais ou en allemand.

Au collège et au lycée, l'élève est intégré aux collèges de Sèvres ou de Chaville, puis au lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres.

L'élève suit le programme des matières de l'enseignement public (français, mathématiques, etc...) ainsi que des cours de littérature et d'histoire-géographie, en anglais ou en allemand.

Examens

Tout au long de leur scolarité, les élèves peuvent valider leur niveau en langues en passant des examens :

- > En fin de troisième : le Brevet Option International
- > Au lycée, les élèves des Sections Internationales préparent d'autres examens, comme Deutsches Sprachdiplom II ou les Cambridge Certificates
- > En terminale : le Bac Option International

Sections Internationales de Sèvres

1, parvis Charles de Gaulle
92310 Sèvres

sis@sis-sevres.net

<http://sis-sevres.net/> ↗

+33 [0]1 72 77 70 40 (standard)

+33 [0]1 72 77 70 43 (section anglophone)

+33 [0]1 72 77 70 44 (section germanophone)

+33 [0]1 72 77 70 45 (responsable des admissions)

+33 [0]1 72 77 70 42 (comptabilité)

LA SECTION INTERNATIONALE PORTUGAISE DE CHAVILLE



Deux sections internationales portugaises sont proposées à Chaville : à l'école élémentaire Paul Bert et au collège Jean Moulin. La continuité est prévue au lycée de Sèvres.

La section internationale portugaise allie programmes français et portugais. Elle offre, en plus du cursus français, un enseignement approfondi et spécifique en langue portugaise, en histoire, géographie et littérature portugaises, assuré par des professeurs au profil adéquat (portugais). Elle permet aussi l'étude d'autres langues vivantes étrangères, en accord avec le cursus scolaire du 1er et 2nd degrés français.

Quel public ?

La section internationale est ouverte à tous les élèves portugais, français ou autres. Elle permet l'approfondissement de la langue portugaise et de la culture des pays lusophones.

Les élèves français doivent justifier des connaissances de la langue portugaise.

Les élèves lusophones doivent justifier d'une très bonne connaissance de la langue portugaise et d'un bon niveau en français.

Dispositif pédagogiques

À l'école élémentaire, six heures hebdomadaires d'enseignement sont dispensées en portugais.

Au collège, la langue portugaise est renforcée par quatre heures de langue et littérature portugaises.

L'enseignement d'histoire-géographie est donné pour moitié (deux heures) en français par un professeur français, pour moitié (deux heures) en portugais par un professeur portugais.

L'action de la section internationale inclut également des visites d'étude et d'autres activités culturelles, ainsi qu'un soutien individualisé.

La scolarité en Section Internationale est validée par le diplôme national du Brevet, option International, puis par le Bac option Internationale (OIB).

L'admission

L'admission des candidats à la section internationale portugaise est faite en accord avec les critères d'évaluation suivants :

- > Une épreuve écrite et une épreuve orale de portugais
- > Une épreuve écrite de français
- > L'appréciation du dossier scolaire de l'élève

Contacts

École élémentaire Paul Bert

01 82 00 90 01

0922086t@ac-versailles.fr

Collège Jean Moulin

01 47 50 24 55

ce.0920689z@ac-versailles.fr

Ambassade du Portugal

Coordination de l'enseignement portugais
0153 68 78 53
cepe.franca@camoses.mne.pt

Les représentants de parents d'élèves

Les associations de représentants de parents d'élèves ont pour but :

- > La défense des intérêts éducatifs et matériels de l'enfant
- > L'information des familles
- > La représentation des familles auprès de l'administration scolaire et des pouvoirs publics en général

Les représentants de parents d'élèves sont élus en début d'année scolaire et participent aux conseils d'école, aux commissions menus et à d'autres réunions avec les services de la ville.

Le conseil d'école doit être consulté sur le projet d'école (d'une durée de trois ans), la cantine, les classes d'environnement, les activités périscolaires, les questions d'hygiène et de sécurité.

La commission de [restauration municipale](#) se réunit tous les deux mois pour élaborer les menus tous les deux mois.

Si vous souhaitez poser une question concernant ces sujets, n'hésitez pas à la soumettre à un représentant de parent d'élèves, afin qu'elle soit abordée en conseil d'école. Chaque parent d'élève reçoit ensuite un compte-rendu du conseil.



ANNUAIRE

Mots-clés :

Thématique :

Toutes les thématiques



ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION, PARENTS D'ÉLÈVES

A.C.P.E – P.E.E.P. Association Chavilloise de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

Adresse : 92370 CHAVILLE

Site Internet chaville.peep.asso.fr/

Courriel

EN SAVOIR PLUS

ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION, PARENTS D'ÉLÈVES

A.P.E.L Saint Thomas de Villeneuve

 **Adresse** : 2203 avenue Roger Salengro
92370 CHAVILLE

 Courriel

 EN SAVOIR PLUS

ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION, PARENTS D'ÉLÈVES

ALPEC – FCPE du Collège Jean Moulin

 **Adresse** : 39 avenue de la Résistance
92370 CHAVILLE


 **Site Internet** www.fcpechaville.org/pages/jeanmoulin.aspx

 Courriel

 EN SAVOIR PLUS

ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION, PARENTS D'ÉLÈVES

Assmat&Co


 **Adresse** : 92370 Chaville

 Courriel

 EN SAVOIR PLUS

ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION, PARENTS D'ÉLÈVES

Chaville Association Autonome de Parents d'Elèves (C.A.A.P.E)

 **Adresse** : Ecole Paul Bert – 1 parvis des Ecoles
92370 CHAVILLE


 **Site Internet** caape.blogg.org/

 Courriel

 EN SAVOIR PLUS

ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION, PARENTS D'ÉLÈVES

Chaville Micro-crèche

 **Adresse :** 1, rue de la Mare Adam – Bâtiment C
92370 CHAVILLE


 **Site Internet** <https://chavillemicroreche.fr/>

 Courriel

 EN SAVOIR PLUS

ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION, PARENTS D'ÉLÈVES

Fédération des Conseils de Parents d' Elèves du collège et lycée de Sèvres

 **Adresse :** 21 rue du Dr Gabriel Ledermann
92310 SEVRES

 **TÉL :** 01 40 93 45 68

 Courriel

 EN SAVOIR PLUS

ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION, PARENTS D'ÉLÈVES

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Chaville FCPE-ALPEC

 **Adresse :** 3, avenue Saint Paul
92370 CHAVILLE

 **TÉL :** 06 27 65 30 42


 Courriel

 EN SAVOIR PLUS

ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION, PARENTS D'ÉLÈVES

Foyer Socio Educatif du Collège Jean Moulin


 **Adresse :** 39 rue de la Résistance
92370 CHAVILLE

 **TÉL :** 01 47 50 24 55


 EN SAVOIR PLUS

ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION, PARENTS D'ÉLÈVES

Sections Internationales de Sèvres et Chaville

 **Adresse :** 1, parvis Charles de Gaulle
92310 SEVRES

 **Site Internet** <http://sis-sevres.net/>

 **TÉL :** 01 72 77 70 44

 Courriel

 EN SAVOIR PLUS

Une étroite collaboration entre la ville et les écoles primaires



La mairie est chargée du fonctionnement et de l'entretien des établissements scolaires du 1er degré (écoles maternelles et élémentaires). Propriétaire des écoles, elle a en charge l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des 8 écoles publiques.

La mairie est aussi force de proposition pour organiser, avec l'Éducation Nationale, des activités et des événements sur le temps scolaire.

Elle propose des animations régulières comme :

- > Le déplacement à la médiathèque ou la médiathèque se déplace à l'école (lectures, contes, prêt de livres...)
- > Des séances de sport à l'école ou dans les gymnases/stade
- > Des séances de natation dès la grande section de maternelle
- > La ville organise également des animations exceptionnelles comme :
- > La projection de films à l'Atrium
- > Le passage de permis piéton et permis cycliste, pour sensibiliser les enfants aux risques liés aux déplacements urbains
- > Des activités liées à l'environnement, aux énergies et aux développement durable (vendanges...)
- > Des sorties sportives : cross scolaire, tournois de volley et de tennis, sortie vélo.

Droit d'accueil à l'école en cas de grève



En cas de grève, une affiche apposée devant chaque école vous informe du déclenchement de ce service.

Vous pouvez également vous abonner aux alertes SMS proposées par la Ville. (lien vers la page d'abonnement aux newsletters et alertes SMS)

La loi 2008-790 promulguée par le Président de la République est entrée en vigueur le 1er septembre 2008. Elle prévoit qu'en cas de grève dans les écoles, au-delà d'un certain seuil d'absence du personnel enseignant, la mairie organise l'accueil des enfants.

Le maire est informé par l'inspection académique du pourcentage prévisionnel des grévistes par école, 48 heures avant le début de la grève. Si le taux prévisionnel d'absence par école est supérieur à 25 %, la mairie peut assurer un service d'accueil.

Afin de préparer l'organisation du service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants des écoles, la loi prévoit que la mairie recrute des personnes susceptibles d'assurer cet accueil. Le code de

l'action sociale et sanitaire n'exige pas de qualification spécifique pour celles-ci.

La loi autorise le maire à organiser ce service dans les locaux scolaires ou le centre de loisirs. Elle n'impose rien sur le type d'activités qui seront proposées aux enfants accueillis.

Si, toutefois, la mairie ne dispose pas suffisamment de personnel d'encadrement pour assurer la sécurité des enfants, elle ne peut organiser de service minimum.

Agir contre le harcèlement à l'école



L'Éducation nationale met en place un plan de prévention national contre le harcèlement de l'école.

Plus d'infos sur le site [« Non au harcèlement »](#)

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- ▶ Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ▶ Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (92)
- ▶ Les élections de représentants de parents d'élèves
- ▶ Non au harcèlement



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS